

Plan Climat Air Energie Territorial

Les engagements de la France

En signant l'Accord de Paris, les pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température moyenne à 2°C, et si possible 1,5°C d'ici 2050. Pour cela, ils se sont engagés, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, à atteindre la neutralité carbone au cours de la deuxième moitié du 21^{ème} siècle au niveau mondial.

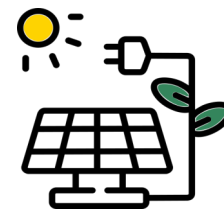
La France s'est engagée, avec la première Stratégie Nationale Bas-Carbone adoptée en 2015, à réduire de 75 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 4).



- **75%** d'émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990



Réduire la consommation d'énergie finale de **50%** en 2050 par rapport à 2012



Couvrir **32%** des consommations énergétiques par des énergies renouvelables à l'horizon 2030

Qu'est-ce qu'un Plan Climat ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche de développement durable axée spécifiquement sur la lutte contre les changements climatiques. L'objectif d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est multiple :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduire la dépendance énergétique du territoire ;
- Identifier les éventuels enjeux sanitaires liés à la pollution de l'air ;
- S'adapter aux conséquences du changement climatique.

Les transports



29 % des émissions de gaz à effet de serre



26 % des consommations énergétiques

61% des personnes travaillant dans leur commune de résidence se rendent au travail en voiture. Ce ratio monte à 92% lorsqu'ils travaillent hors de leur commune de résidence.

Le secteur des transports est très dépendant des produits pétroliers. Ceux-ci représentent 99% des consommations du secteur.

Le résidentiel



28 % des émissions de gaz à effet de serre



41 % des consommations énergétiques

Les produits pétroliers représentent 34% des consommations énergétiques pour le chauffage.

60% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974.

5,4% des ménages sont en situation de précarité énergétique sur le territoire.

L'agriculture



20 % des émissions de gaz à effet de serre



6 % des consommations énergétiques

Les sources d'émissions sont d'origines diverses : utilisation d'engrais azotés, effluents d'élevage, bâtiments et véhicules agricoles peu performant d'un point de vue énergétique.

Le tertiaire



13 % des émissions de gaz à effet de serre

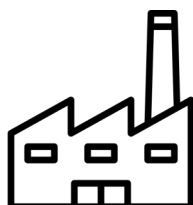


18 % des consommations énergétiques

Le tertiaire est un consommateur important d'électricité.

Les plus gros pôle d'activité est l'hôpital de Chinon à Saint-Benoit-La-Forêt.

L'industrie



8 % des émissions de gaz à effet de serre



9 % des consommations énergétiques

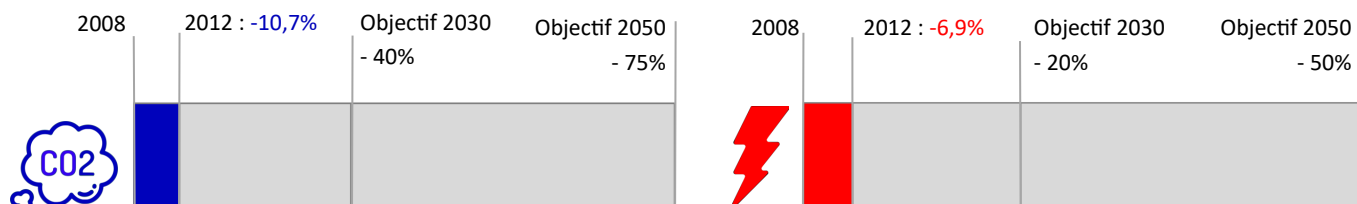
L'industrie est un consommateur important de gaz naturel et de produits pétroliers.

Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité à Avoine est le plus gros pôle d'activité du territoire.

Les secteurs des déchets et émetteurs non inclus représentent 2% des émissions de GES

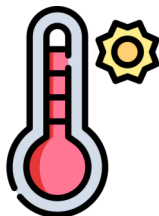
Les données de consommations et émissions sont issues de l'inventaire de l'OREGES

Evolution entre 2008 et 2012



Le changement climatique

Le climat futur



Les projections climatiques entendent pour les années à venir :

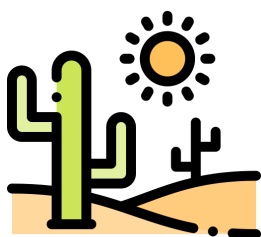
- La poursuite du réchauffement au cours du XXIème siècle, avec une augmentation jusqu'à 4°C pour le scénario plus pessimiste
- Peu d'évolution des précipitations mais des contrastes saisonniers plus marqués
- La poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et l'augmentation du nombre de journées chaudes
- Un assèchement des sols de plus en plus marqué, en toute saison

Aléas climatiques



- Vagues de chaleur plus fréquentes, plus longues et plus intenses
- Sécheresse, incendies, fragilité des cultures
- Augmentation de la température des eaux de surface, développement de pathologies liées
- Sols argileux instables
- Inondations plus fortes sur les petits cours d'eau en plaine ou en pied de coteau
- Baisse de la recharge des nappes phréatiques
- Baisse des débits de cours d'eau, étiage compris
- Gel tardif

Les principaux impacts pressentis pour 2055



Economie, agriculture, viticulture

- Augmentation de la demande en eau des agriculteurs, fragilisation de l'activité agricole, vendanges précoces
- Asphyxie des cours d'eau, mortalité des poissons, pêche interdite en été pour raisons sanitaires

Ressources naturelles

- Conflits d'usage sur l'eau de la Loire (agriculture,

refroidissement de la CNPE Chinon)

- Diminution de la ressource d'eau potable sur la Loire

Biodiversité

- Mortalité des arbres
- Modification, dégradation ou disparition de milieux humides ou forestiers, perte des capacités de stockage carbone
- Renforcement des pres-

sions déjà présentes sur la biodiversité

- Installation de nouvelles espèces et parasites, raréfaction ou disparition de certaines espèces.

Cadres de vie, urbanisme, paysage

- Inconfort thermique estival
- Evolution des paysages
- Augmentation de la présence de moustiques

Le développement des énergies renouvelables

Etat de la production actuelle

La production d'énergies renouvelables en 2012 est constituée :

- Du bois énergie : 36 100 MWh/an
- De l'Usine de Valorisation Energétique : 2 095 MWh/an
- Du solaire photovoltaïque en toiture : 600 MWh/an
- De la géothermie : 75 MWh

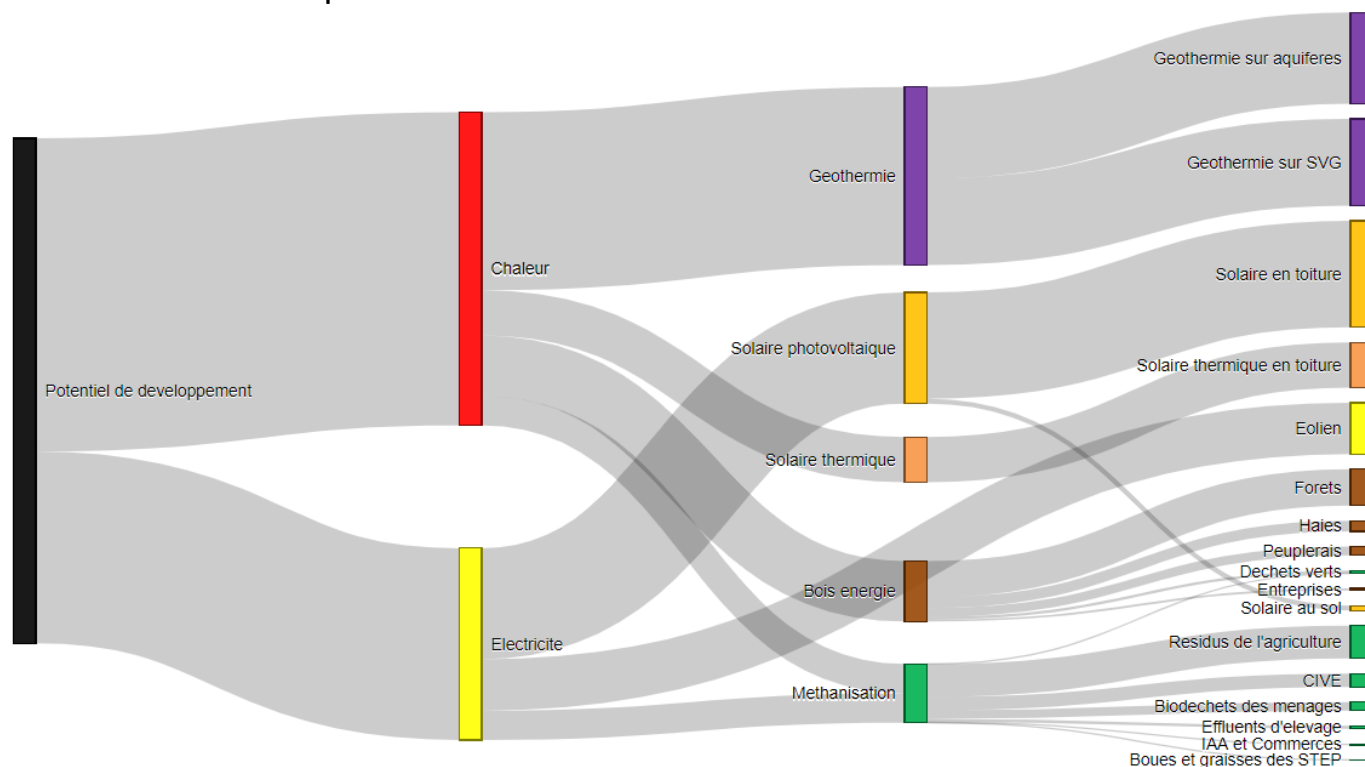
D'autres projets ont par ailleurs été identifiés sur le territoire :

- Un projet de parc solaire à Saint-Benoit-la-Forêt
- Des projets de chaufferie bois collective à Chinon, Savigny-en-Véron et Candes-Saint-Martin

Potentiel de développement

Les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire sont multiples. On peut notamment citer le solaire photovoltaïque et thermique sur les toitures des bâtiments, la géothermie, le bois énergie pour le chauffage ou encore la méthanisation des effluents d'élevage et des biodéchets.

Le développement de l'ensemble des filières renouvelables, associé à une diminution des consommations énergétiques pourraient permettre de couvrir **100% des besoins de chaleur du territoire** par des énergies renouvelables et plus de **60% des consommations électriques**.



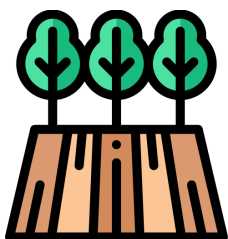
Potentiel de développement des énergies renouvelables en MWh—Source : PNR LAT, GEOPOREC, ENERGIO, Charte forestière du Pays du Chinonais, ADEME

Les enjeux du PCAET



Limiter la consommation foncière

Le phénomène de trop grande artificialisation se traduit par un bilan carbone très défavorable, notamment à cause de la disparition des espaces naturels et agricoles qui permettent de stocker du carbone.



Valoriser les activités agricoles durables

Une orientation vers des systèmes de production agricole résilients, à double performance économique et écologique et adaptés au territoire permettrait de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre notamment par la réduction de l'utilisation des engrais azotés ou encore par l'amélioration du stockage carbone via des techniques diverses (agroforesterie, semis direct, ...).



Améliorer les performances thermique et énergétique des logements

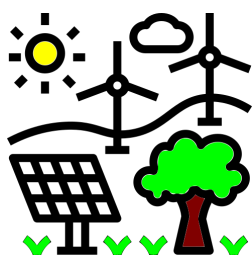
La lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration des performances énergétiques des logements est une priorité sur le territoire. Des réflexions pourront être menées sur la promotion des dispositifs financiers incitatifs, le recours aux matériaux d'isolation biosourcés et locaux ou encore l'accompagnement des particuliers au remplacement de systèmes de chauffage vétustes.

Développer et promouvoir les modes de déplacements doux et/ou non individuels



Compte-tenu de l'importance des trajets domicile-travail et de la faible part d'utilisation des transports en commun et des modes doux, les enjeux associés à la mobilité sont :

- Le développement de l'inter-mobilité (parc relais, ...)
- Le développement des offres de transports en commun, des transports à la demande et des infrastructures pour transports doux
- Le développement d'alternative à la mobilité (espaces de télétravail, ...)
- La minimisation des besoins en déplacements par un aménagement adapté : densification autour des transports en commun, cheminement piéton, limitation de l'extension urbaine, ...



Développer l'utilisation des énergies renouvelables

Les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire sont multiples. L'enjeu du développement d'un bouquet énergétique diversifié et alimentant l'économie local est majeur.

Notes

Plan Climat Air Energie Territorial
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

